**Conditions générales de vente**

**Vente en ligne CULTURE CAMPUS**

**Définitions**

Dans les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») sont entendus par :

  - «La Maison des étudiants de la Métropole» (ci-après dénommée MDE) : La Maison des étudiants– 25, rue Jaboulay – 69007 Lyon,

Numéro de téléphone : 04 28 67 53 32

 - « Client », toute personne physique avec laquelle la MDE conclut un contrat de vente de billets donnant droit à un carnet papier « Culture Campus ». Ci-après collectivement dénommées les « Parties », et individuellement une « Partie ».  
    - « Commande » : tout contrat liant le Client à la MDE permettant la souscription d'un ou plusieurs Culture Campus.  
    - « Culture Campus» : constitue un carnet papier d’une valeur de 18€ avec trois coupons « spectacle » et un coupon « cinéma » à utiliser dans une structure partenaire.

* 1. **- Généralités**

1.1 Les présentes CGV s'appliquent à toute commande d'un ou plusieurs carnets Culture Campus souscrits par le Client auprès du formulaire Toodego. Lesdits carnets papier « Culture Campus » ne peuvent être utilisés que dans les structures culturelles partenaires du dispositif et valables pour une période d’un an de septembre jusqu’au 31 août inclus. Les carnets ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni nominatifs. Les présentes CGV sont consultables sur Toodego.

1.2 Le Client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

1.3 La passation de la Commande implique l'acceptation expresse et sans réserve par le Client de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes CGV.  
En conséquence, le Client déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document.

1.4 La MDE se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment, les présentes CGV et de les appliquer à toutes les Commandes passées après la date de modification.

1.6 En dépit de la terminologie qui pourrait être utilisée, les présentes CGV s'appliquent à des prestations de services et n'ont aucunement vocation à opérer un quelconque transfert de propriété de telle sorte qu'aucune de ces dispositions ne saurait être interprétées comme constituant une vente.

**2 - Commandes**

2.1 Les Commandes de carnets sont soumises aux présentes CGV.

2.2 Pour passer une commande, chaque Client devra être identifié après avoir préalablement créé un compte sécurisé par identifiants (login et mot de passe) sur Toodego.  
Après s'être identifié, le Client remplira le formulaire avec le détail des prestations souhaitées.   
Avant d'enregistrer définitivement une commande, le Client aura la possibilité de vérifier sa sélection (commande) et pourra la modifier à sa convenance.  
La Commande ne sera définitivement enregistrée qu'à la dernière validation de l'écran récapitulatif de la commande. Ce dernier « clic » est assimilé à la signature manuscrite visée à l'article 1364 et 1367 du code civil (ci-après dénommé « le clic d'acceptation »). A compter du clic d'acceptation indiqué ci-dessus, la Commande est considérée comme irrévocable et ne peut être remise en cause. Le Client peut avant ce dernier clic identifier ses erreurs et les corriger.

2.3 Il est prévu, à compter de l'enregistrement de la commande passée, que l'ordinateur du Client soit redirigé automatiquement vers une page lui confirmant la validation définitive de la commande. Le Client recevra également un mail de confirmation.  
Le Client s'en servira conformément aux dispositions de l'article 2.6 des présentes.

2.4 Le Client a la garantie que son compte bancaire ne sera débité qu'une seule et unique fois par La MDE via son site de paiement sécurisé, pour le montant total de la commande des carnets qu'à compter de l'enregistrement définitif mentionné au 2.2.

2.5 En conservant et/ou en imprimant la page de confirmation ou le courrier électronique envoyé par Toodego, le Client détient une preuve de sa commande mais ce document ne pourra en aucun cas servir de coupons à échanger contre un billet d’entrée dans une structure culturelle.

2.6 La vente sera organisée en ligne sur la plateforme Toodego et les carnets pourront être récupérés jusqu’à épuisement du stock, dans les cinq points de collectes suivants ;

* Maison des étudiants de la Métropole de Lyon – 90 rue de Marseille – 69007 Lyon
* Info-jeunes - 66 Cours Charlemagne - 69002 Lyon
* Service culturel de l’Université Lyon 2 – Bâtiment C - 5 avenue Pierre Mendès-France – 69500 Bron
* Point culture de l’Université Jean Moulin Lyon 3 – 6 rue Rollet – 69008 Lyon
* Mission culture Lyon 1 - Campus Lyon Tech-La Doua - Bâtiment ASTRÉE - 6 avenue Gaston Berger. 69100 Villeurbanne

Le Client aura 30 jours après la validation de sa commande pour récupérer son carnet. Il devra présenter son justificatif d’achat et un justificatif étudiant : sa carte étudiante ou un certificat de l’année en cours.

En cas de non présentation du Client passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible. Les carnets Culture Campus non retirés seront détruits.

**3 – Tarif**

Selon la délibération des instances de la Métropole en vigueur au jour de la vente (à titre indicatif, au 29/03/2023 la délibération en vigueur est la n° 2022-1381 du conseil métropolitain du 12/12/2022).

Le carnet papier Culture Campus a une valeur unique de 18€. Il est accessible à tous les étudiants sans limite d’âge : étudiants boursiers, non boursiers, étudiants internationaux. Les services civiques qui effectuent leurs missions dans la Métropole de Lyon peuvent également acheter un Culture Campus ayant les mêmes droits qu’un étudiant.

**4 - Règles générales relatives à la vente de carnets culture campus**

4.1 Les prix sont indiqués en Euros et sont entendus toutes taxes comprises.

4.2 Prix unique

Les coupons du carnet Culture Campus donnent accès à l’entièreté de la programmation culturelle des structures partenaires. Tout Client se présentant dans un lieu de distribution avec sa preuve d’achat sur internet pour retirer son carnet devra obligatoirement présenter un justificatif étudiant : sa carte étudiante ou un certificat de scolarité de l’année en cours.

4.3 Le seul mode de paiement accepté dans le cadre des commandes soumises aux présentes CGV est la carte bancaire (les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard sont acceptées). Le règlement s'effectue directement sur Toodego, par l’utilisation du numéro de carte bancaire du Client au moyen d'un système de paiement sécurisé.

4.4 Le formulaire d’achat en ligne sera actif du 1er septembre au 1er juin.

4.5 Le nombre d’achat est limité à 10 par personne pour chaque saison culturelle.

**5 – Obligation des parties**

5.1 La MDE s'engage à exécuter la commande de carnets, sous réserve des dispositions de l'article 7 ci-dessous et du respect par le Client de la procédure prévue à l'article 2 ci-dessus.

5.2 Le Client s'engage à respecter toute consigne communiquée par la MDE concernant son retrait de son Culture Campus dans un lieu de distribution.

**6 - Responsabilités**

La MDE peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues par les CGV, soit à un cas de force majeure.

6.1 La MDE ne peut en aucun cas voire sa responsabilité engagée notamment en cas de perte ou de vol du carnet.

6.2 La MDE ne sera pas tenue pour responsable si le client ne vient pas chercher son carnet Culture Campus dans un délai de 30 jours.

**7 - Annulation**

Aucune annulation, aucun remboursement possible après achat du chéquier Culture Campus.

**8 - Loi applicable, réclamations, et litiges**

8.1 Les présentes CGV sont soumises au droit français.

8.2 Toute réclamation survenant pendant l'exécution des prestations définies dans le cadre des présentes devra être introduite dès que possible par le Client, sur place et de manière appropriée, afin que la MDE puisse rechercher une solution au plus vite. Les réclamations devront en toute hypothèse être adressées par le Client à la MDE par courrier recommandé dans le mois suivant la date d'exécution des prestations. Ce courrier devra préciser le numéro de la Commande ainsi que les motifs précis à l'appui de ladite réclamation. Pour tout litige concernant l'interprétation et/ou l'exécution des présentes que les Parties ne pourraient résoudre à l'amiable, il est fait attribution expresse de compétence aux juridictions compétentes de Lyon.

**9 - Données personnelles**

9.1 Les informations collectées sur Toodego sont destinées à la MDE. Elles font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité le traitement de la demande du Client et de la gestion commerciale de la MDE, en particulier :

- la réponse aux demandes d'information formulées par téléphone,

- la passation et la gestion des commandes,

- l'envoi d’une newsletter lorsque le Client a donné son accord ou lorsque la législation en vigueur l'autorise.

9.2 Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général européen à la Protection des Données, vous avez la possibilité d’exercer vos droits d’accès, de rectification, d’effacement, d’opposition, de limitation du traitement et de révocation de votre consentement.  
Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous adresser :

•    par courrier postal à : Métropole de Lyon - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique - 20, rue du Lac - BP 33569 - 69505 Lyon Cedex  
•    par courrier électronique en remplissant le formulaire dédié sur [Toodego, le site des services et démarches en ligne dans la Métropole de Lyon](https://demarches.toodego.com/sve/proteger-mes-donnees-personnelles/)

Il s'agit d'un droit individuel qui ne peut être exercé que par la personne concernée relativement à ses propres informations : pour des raisons de sécurité,  la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique devra vérifier son identité afin d'éviter toute communication d'informations confidentielles le concernant à une autre personne qu'elle.

9.3 Les champs du formulaire d’achat suivis d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignés. À défaut, la MDE ne pourra pas prendre en compte la demande d'achat.

9.4 Compte Personnel

Le nom du Client et le mot de passe qui lui sont attribués lorsqu'il s'inscrit pour la création d'un compte personnel sont personnels et confidentiels.